

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2013

A une séance extraordinaire tenue le 21 août 2013 à 8 h 00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Gilles Léonard Luc Leblanc

formant quorum;

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère	Lucie Régimbald Bélanger
Monsieur le conseiller	Claude Rodrigue
Monsieur le conseiller	Normand Leroux

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le directeur général	Jean Beaulieu
----------------------	---------------

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Michel Lagacé pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 21^{ème} JOUR DU MOIS DE AOÛT 2013 À 8 h 00 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption du règlement 389-2013 décrétant divers travaux d'aqueduc et un emprunt de 207 310 \$ et remplaçant le règlement 387-2013
3. Adoption du règlement 390-2013 décrétant des travaux de construction d'une station de pompage et un emprunt de 222 257 \$
4. Annulation des appels d'offre pour le remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie du Chemin du Lac Millette
5. Mandat bureau d'ingénieurs surveillance des travaux sommet de la Marquise (17 200 \$ taxes en sus)
6. Parole au public
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 19^{ème} jour du mois d'août 2013

Normand Patrice
Greffier

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 490-08-2013 **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption du règlement 389-2013 décrétant divers travaux d'aqueduc et un emprunt de 207 310 \$ et remplaçant le règlement 387-2013
3. Adoption du règlement 390-2013 décrétant des travaux de construction d'une station de pompage et un emprunt de 222 257 \$
4. Annulation des appels d'offre pour le remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie du Chemin du Lac Millette
5. Mandat bureau d'ingénieurs surveillance des travaux sommet de la Marquise (17 200 \$ taxes en sus)
6. Parole au public
7. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 491-08-2013 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 389-2013 DÉCRÉTANT DIVERS** **TRAVAUX D'AQUEDUC ET UN EMPRUNT DE 207 310 \$ ET** **REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 387-2013**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 389-2013 décrétant divers travaux d'aqueduc et remplaçant le règlement 387-2013 incluant un emprunt au montant de 207 310 \$ est adopté.

RÉSOLUTION 492-08-2013 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 390-2013 DÉCRÉTANT DES** **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE** **ET UN EMPRUNT DE 222 257 \$**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 390-2013 décrétant divers travaux de construction d'une station de surpression au Mont-Habitant pour alimenter le nouveau réservoir d'aqueduc incluant un emprunt au montant de 222 257 \$ est adopté.

RÉSOLUTION 493-08-2013
ANNULATION DES APPELS D'OFFRE POUR
LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC
SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC MILLETTE

ATTENDU L'appel d'offres pour le remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie du chemin du Lac Millette;

ATTENDU Que suite à l'ouverture des soumissions, la Ville ne peut compléter les travaux projetés à l'intérieur de la subvention dans le cadre du programme TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur annule le projet de remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie du chemin du Lac Millette et conséquemment annule l'appel d'offre pour l'exécution de ces travaux.

RÉSOLUTION 494-08-2013
MANDAT BUREAU D'INGÉNIEURS SURVEILLANCE
DES TRAVAUX SOMMET DE LA MARQUISE

ATTENDU Le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Saint-Sauveur et les promoteurs du projet domiciliaire Sommet de la Marquise;

ATTENDU Qu'il est prévu à l'intérieur de ce protocole que la Ville de Saint-Sauveur retienne les services d'une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux de construction de rues et ce aux frais du promoteur;

ATTENDU L'offre de service du bureau d'ingénieurs Équipe Laurence en date du 30 avril 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services du bureau d'ingénieurs Équipe Laurence sur la base de l'offre de service en date du 30 avril 2013 soit des honoraires professionnels de 17 200 \$ taxes en sus pour la surveillance des travaux au projet du Sommet de la Marquise phase 1 le tout remboursable par le promoteur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 495-08-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

Jean Beaulieu
Directeur Général

Michel Lagacé
Maire